

## **PROCES-VERBAL** **CONSEIL MUNICIPAL 27/03/2023**

**Étaient Présents** : Mesdames Laurence DUBOIS, Priscilla VASSEUR, Hélène SYLVESTRE, Michèle EYRAUD, Messieurs Laurent SAYN, Rudy SYLVESTRE, Armand PETIT, Denis GAUDIN, Jean-Pierre ANDEOL

**Étaient Absents** : Mesdames Sylvie DERVILLE, Nadine PERRET

**Pouvoirs** :

Sylvie DERVILLE donne pouvoir à Jean-Pierre ANDEOL

Nadine PERRET donne pouvoir à Rudy SYLVESTRE

Vérification du Quorum : 8 personnes

Nomination du secrétaire de séance : Hélène SYLVESTRE

Avec public

Début de la séance à 18h00

Accueil par Laurent SAYN

### **Rappel de l'ordre du jour**

Laurent SAYN commence la séance par la :

#### **1- Validation du Procès-Verbal de la Séance de janvier 2023 :**

Laurent SAYN fait lecture du Procès-verbal de la séance du 20/01/2023 :

- Salle du dessous : en cours de finalisation sur les barrières, avec Apoolpi, difficulté avec la demande de solde de subvention région pour la publicité. L'une des 2 plaques n'a pas été commandée lors de la demande de subvention.
- Estimation IAD pour Magnagnerie : 130 et 160 000 €
- PLUI : dans les petites communes, il n'y aura aucune construction ; explication CCVD via la réunion publique ; Paillasson éloignement des maisons de + 50 m ; pour obtenir l'aval des services de l'Etat, il faut démontrer un hameau ; loi AEP = même principe que lotissement ; petit trou de souris pour Paillasson ; JPA : faire un hangar agricole et mettre des logements dedans !! ; AP = construction protégée = extension de 30% ;
- 

Sollicite les membres du conseil municipal pour les ajouts ou les corrections.

***Le conseil municipal approuve le procès-verbal.***

#### **2- Vote taux Fiscalité directe : taux imposition 2023 – TFB, TFNB, TH :**

Priscilla Vasseur précise qu'à partir de l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales., le conseil municipal doit procéder aux vote des taux de fiscalité directe.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux pour plusieurs raisons :

- La hausse de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires ne doit pas aller plus vite que l'augmentation des TFB et TFNB. Ainsi une augmentation de la TH implique une augmentation de la TFB et TFNB,
- Une augmentation de la TFB et TFNB a été voté en 2022,
- Les bases de calcul de ces taux d'imposition sont augmentées de 7% par l'Etat pour cette année 2023.
- Le contexte d'inflation ne permet une augmentation des impôts directs, même si cela constitue une ressource non négligeable pour la commune.

Proposition 2023 :

- Taxe d'Habitation : \_\_\_\_\_ 9%
- Taxe Foncière Propriété Bâtie : \_\_\_\_\_ 29.71%
- Taxe Foncière Non Bâtie : \_\_\_\_\_ 52.39 %

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**DÉCIDE** de maintenir les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 9%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.71 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.39%

**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

### 3- Vote des subventions versées aux associations

Priscilla Vasseur expose aux membres du Conseil Municipal, les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2023 et fait proposition du tableau des attributions de subvention pour l'année 2023, dans les respects des choix de la commission finances réunie en février dernier, sur un budget de 1650 € envisagé.

Lecture du mail de Nadine.

Michèle EYRAUD souhaite revoir à la baisse les subventions du fait de l'inflation.

associations	Montant 2022	Montant 2023 proposé
ADMR Le Vellan	200	200€
Amicale du RPI	200	<b>150€</b>
Resto du coeur	100	100€
Vidéos Val de Drôme	100	100€
Association Art et Culture en Gervanne Sye	50	50€
Université populaire	50	0

Radio St Ferréol	50	0
Maison IDA	100	200€
Association 1 2 3 soleil	50	50€
Amicale des pompiers	50	0
Association Chats		50€
Association Animation Montclar		100€
<b>TOTAL</b>	<b>=1000</b>	<b>= 1000€</b>

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations pour une somme totale de 1 000 € répartie comme présenté ci-dessus.

#### 4- Budget annexe M49 - Eau et Assainissement

A- Compte de gestion 2022 : Cf présentation

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisée par le Receveur municipal.

Après vérification, le compte de gestion 2022, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

#### Compte de Gestion 2022 de la TRESORERIE DE CREST

##### Résultats budgétaires de l'exercice

#### BUDGET ANNEXE : EAU - ASSAINISSEMENT

##### Compte Administratif 2022

SECTION D'EXPLOITATION	
Résultat d'exploitation 2021 reporté	61 024.67
<b>RECETTES 2022</b>	<b>49 571.17</b>
<b>DEPENSES 2022</b>	<b>32 096.98</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION 2022</b>	<b>17 474.19</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>71 637.54</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement 2021 reporté	- 1 461.32
RECETTES 2022	17 817.13
DEPENSES 2022	27 900.68
<b>SOLDE DE LA SECTION</b>	<b>-10 083.55</b>

<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>- 11 544.87</b>
------------------------------------------------------------------	--------------------

Section d'exploitation	71 637.54
Section d'investissement	- 11 544.87
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>	<b>60 092.67</b>

Commentaires :

- Armand Petit questionne sur les schémas directeurs. Laurent SAYN précise que celui de l'eau est terminé contrairement à celui de l'assainissement.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **ADOPTÉ** le Compte de gestion 2022,
- **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

B- Compte administratif 2022 : cf présentation

Monsieur le Maire, rappelle que vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget eau-assainissement (M49). Son résultat reflète la gestion des finances de la Communes de l'exercice 2022.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

<b>BUDGET ANNEXE : EAU - ASSAINISSEMENT</b>	
Compte Administratif 2022	
<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	
Résultat d'exploitation 2021 reporté	61 024.67
<b>RECETTES 2022</b>	49 571.17
<b>DEPENSES 2022</b>	32 096.98
<b>SOLDE DE LA SECTION 2022</b>	17 474.19
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022</b>	71 637.54
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat d'investissement 2021 reporté	- 1 461.32
RECETTES 2022	17 817.13
DEPENSES 2022	27 900.68
<b>SOLDE DE LA SECTION</b>	-10 083.55
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022</b>	- 11 544.87
Section d'exploitation	71 637.54
Section d'investissement	- 11 544.87
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>	<b>60 092.67</b>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif du budget annexe M49 pour l'année 2022.

Monsieur Laurent SAYN, Maire, ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ANDEOL, conseiller.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- ⇒ **ADOPTER** le Compte Administratif 2022,
- ⇒ **DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- ⇒ **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.

#### 5- Budget principal M14 – Commune

A- Compte de gestion 2022 : cf présentation

Monsieur le Maire, **INFORME** le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2022 a été réalisé par le Receveur municipal. Après vérification, le compte de gestion 2022, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif de la commune.

**Compte de Gestion 2022 de la TRESORERIE DE CREST :**  
**Résultats budgétaires de l'exercice,**

<b>BUDGET COMMUNAL</b>	
Compte de Gestion 2022	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de fonctionnement 2021 reporté	<b>149 993.86</b>
Affectation résultat exercice 2021	<b>25 299.98</b>
<b>RECETTES</b>	<b>157 510.36</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>119 097.13</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION</b>	<b>38 413.23</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>163 107.11</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat investissement 2021 reporté	<b>- 25 299.98</b>
<b>RECETTES</b>	<b>61 986.53</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>142 830.47</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION</b>	<b>- 80843.99</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>- 106 143.92</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	
Section de fonctionnement	<b>163 107.11</b>
Section d'investissement	<b>- 106 143.9</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>	<b>56 963.19</b>

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte gestion 2022. Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- ⇒ **ADOpte** le Compte gestion 2022,
- ⇒ **DECLARE** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- ⇒ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

B- Compte administratif 2022 : Cf présentation

**Monsieur le Maire, rappelle que** vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communes de l'exercice 2022.

Les opérations de l'exercice 2022 font ressortir les résultats suivants :

<b>BUDGET COMMUNAL</b>	
Compte de Gestion 2022	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de fonctionnement 2021 reporté	<b>149 993.86</b>
Affectation résultat exercice 2021	<b>25 299.98</b>
<b>RECETTES</b>	<b>157 510.36</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>119 097.13</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION</b>	<b>38 413.23</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>163 107.11</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat investissement 2021 reporté	<b>- 25 299.98</b>
<b>RECETTES</b>	<b>61 986.53</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>142 830.47</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION</b>	<b>- 80843.99</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022</b>	<b>- 106 143.92</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE</b>	
Section de fonctionnement	<b>163 107.11</b>
Section d'investissement	<b>- 106 143.92</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE 2022</b>	<b>56 963.19</b>

Commentaires :

Armand PETIT questionne sur les travaux de voirie qui ont constitué des petits travaux de restauration  
Il est précisé par ailleurs que la Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie début Mars ; les bases fiscales des impôts datent de 1972 et seront remis à jour en 2026.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2022.

Monsieur Laurent SAYN, Maire, ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote, conformément au code général des collectivités territoriales,

et sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ANDEOL, conseiller,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- ⇒ **ADOPTER** le Compte Administratif 2022,
- ⇒ **DECLARER** toutes les opérations de l'exercice 2022 définitivement closes,
- ⇒ **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.

C- Affectation du Résultat 2022 : cf présentation

**Monsieur le Maire INFORME** le Conseil Municipal que le compte administratif présente l'affectation du résultat 2022 comme suit :

	<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
<b>Solde 2021 reporté en 2022</b>	<b>- 25 299.98</b>	<b>149 993.86</b>
<b>Affectation résultat 2021</b>		<b>25 299.98</b>
Recettes	61 986.53	157 510.36
Dépenses	142 830.47	119 097.13
<b>Résultat des sections de l'exercice 2022</b>	<b>-80 843.94</b>	<b>38 413.23</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 106 143.92</b>	<b>163 107.11</b>
<b><u>Restes à réaliser - Dépenses</u></b>		
Dépenses	0,00	0.00
Recettes	0,00	0.00
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Proposition d'affectation au compte 1068 (BP 2023)</b>	<b>106 143.92</b>	<b>0</b>
<b>Proposition de Report au budget 2023</b>	<b>- 106 143.92</b>	<b>56 963.19</b>
	( D.001)	( R.002)

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

⇒ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme ci-dessus.

#### D- Budget primitif 2023 : Cf présentation

Départ de Rudy SYLVESTRE à 19h52

Des précisions sont apportées sur:

- Le SDTV
- Le nouvel Agent technique intercommunautaire.
- Les locations communales
- Le souci de la Collecte des eaux pluviales à Vaugelas

**Monsieur le Maire, EXPOSE** le contenu du Budget primitif Communal de l'exercice 2023 comme suit :

<b>BUDGET COMMUNAL</b>	
<b>Budget Prévisionnel 2023</b>	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Résultat de fonctionnement 2022 reporté	<b>56 963.19</b>
<b>RECETTES</b>	<b>203 700.19</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>203 700.19</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Résultat d'investissement 2022 reporté	-106 143.92
Affectation du résultat I068	-106 143.92
<b>RECETTES</b>	<b>245 539.43</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>245 539.43</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

⇒ **ADOpte** le Budget Primitif MI4 de la commune de l'exercice 2023

**6- Questions diverses :**

- La CCID réunion le 17/03 dernier : les présents, les décisions : intervenante de la CCVD Magalie VIEUX MELCHIOR
- Le PLUI : réunion publique du 29/03 retour sur ce qui se dessine
- La Magnanerie : une vente avec quelle agence ? : IAD meilleure proposition. IAD est retenue pour gérer la vente de la Magnanerie
- Gervanne Sye : Mise à jour du site et gestion par Hélène
- La salle du dessous : les travaux en cours, les demande de soldes de subventions CR/CD26 ; Barrière en cours de fabrication ; Plomberie : malfaçons réunion mercredi 29 mars ;
- Les travaux de voirie à Vaugelas
- L'animation du village : lecture du mail de Nadine

Clôture de la séance vers 20h30